

CONGÉS PATERNITÉ

Ce qui change au 1^{er} juillet !



Quand débute le congé paternité et d'accueil ?

Le congé doit débuter **dans un délai de six mois** suivant la naissance de l'enfant, mais peut prendre fin au-delà de ce délai.

Qui est concerné ?

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est ouvert au père de l'enfant dans la mesure où il est salarié. Il est ouvert **sans condition d'ancienneté** et **quel que soit le type de contrat de travail** (CDI, CDD ou contrat temporaire).

Pour info : Il s'applique également pour les enfants nés avant le 1^{er} juillet 2021, dont la naissance était prévue après cette date.

Comment le mettre en place ?

Le salarié avertit son employeur au minimum un mois avant la date souhaitée de début du congé. Dans la mesure où ce délai est respecté, l'employeur ne peut pas s'opposer à la demande du salarié. Afin de garantir la bonne prise en compte de la demande, **l'UNSA-Ferroviaire RA vous conseille de la formuler par écrit.**

La demande doit préciser les dates de **début** et de **fin** du congé souhaité. Sa durée totale (paternité + accueil de l'enfant) est fixée à **25 jours calendaires.**

Combien de jours ?

Le congé se compose de deux périodes distinctes :

- 1 période obligatoire de 4 jours calendaires prise **immédiatement après la naissance** de l'enfant ;
- 1 période de 21 jours calendaires à prendre **au plus tard dans les 6 mois qui suivent la naissance** de l'enfant.

L'Équipe UNSA-Ferroviaire Rhône-Alpes.



UNSA-FERROVIAIRE RHONE-ALPES

45, rue Ste Geneviève - Le Polaris 1 - 69006 LYON

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org





Unsa-ferroviaire Rhône-Alpes
45 rue Sainte Genevieve
69006 Lyon

Tél: 04 78 92 92 27

Ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

Site internet :
www.unsa-ferroviaire.fr



Nom..... Je soussigné(e),
Prénom.....
Fonction..... Grade.....
Qualification..... Niveau..... Position..... N° C.P.....
Adresse domiciliaire.....
Etablissement.....
Lieu de travail et téléphone
Adresse

Adresse mail (pour recevoir les INFOS UNSA) :

Date de naissance :

Adhère au syndicat UNSA-Ferroviaire Rhône-Alpes tant que j'y travaille et/ou j'y habite.

Fait à..... date..... Signature

Qualifications	Coût annuel réel	Soit par mois	Cotise Annuelle	Remboursement par les Impôts (66 %)
B - TBA	30,26 €	2,52 €	89,00 €	58,74 €
PS25 Exécution	32,30 €	2,69 €	95,00 €	62,70 €
C- TB1	33,32 €	2,78 €	98,00 €	64,68 €
D1-TB2	37,40 €	3,12 €	110,00 €	72,60 €
D2-TB3-PS25 Maîtrise	41,48 €	3,46 €	122,00 €	80,52 €
E1	41,48 €	3,46 €	122,00 €	80,52 €
E2	46,24 €	3,85 €	136,00 €	89,76 €
F1	50,32 €	4,19 €	148,00 €	97,68 €
F2	57,46 €	4,79 €	169,00 €	111,54 €
G1	61,54 €	5,13 €	181,00 €	119,46 €
G2	67,32 €	5,61 €	198,00 €	130,68 €
H1	72,42 €	6,04 €	213,00 €	140,58 €
H2	79,56 €	6,63 €	234,00 €	154,44 €
CS	85,34 €	7,11 €	251,00 €	165,66 €
PS25 Cadres A	51,34 €	4,28 €	151,00 €	99,66 €
PS25 Cadres B	66,30 €	5,53 €	195,00 €	128,70 €
Retraités	16,32 €	1,36 €	48,00 €	31,68 €
Alternants/Veuves	8,16 €	0,68 €	24,00 €	15,84 €



UNSA-FERROVIAIRE RHONE-ALPES
45, rue Ste Geneviève - Le Polaris 1 - 69006 LYON
ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

